

N° 04

Séance du 02 mars 2021

OBJET :

**MARCHÉ DE
TRAVAUX NEUFS,
D'ENTRETIEN
ET DE GROSSES
RÉPARATIONS
SUR LE RÉSEAU
DE DISTRIBUTION
D'EAU POTABLE
MARCHÉ
SUBSÉQUENT N°7**

Le conseil communautaire de Loire Forez agglomération, légalement convoqué le 23 février 2021 s'est réuni à Montbrison à 19h30 le 2 mars 2021, sous la présidence de Monsieur Christophe BAZILE.

Présents : Marc ARCHER, René AVRIL, Gérard BAROU, André BARTHELEMY, Christophe BAZILE, Hervé BEAL, Abderrahim BENTAYEB, Lyliane BEYNEL, Georges BONCOMPAIN, Roland BONNEFOI, Jean-Yves BONNEFOY, Sylvie BONNET, Roland BOST, Stéphanie BOUCHARD, Hervé BRU, Annick BRUNEL, Christiane BRUN-JARRY, David BUISSON, Martine CHARLES, Thierry CHAVAREN, Laure CHAZELLE, Jean-Baptiste CHOSSY, EVELYNE CHOUVIER, Simone CHRISTIN-LAFOND, Patrice COUCHAUD, Claudine COURT, Bernard COUTANSON, Béatrice DAUPHIN, Bertrand DAVAL, Jean-Luc DAVAL-POMMIER, Jean Maxence DEMONCHY, Serge DERORY, Christophe DESTRAS, Joseph DEVILLE, Marcelle DJOUHARA, Catherine DOUBLET, Pierre DREVET, Daniel DUBOST, Paul DUCHAMPT, Jean-Marc DUFIX, Jean-Marc DUMAS, Yves DUPORT, Joël EPINAT, Stéphanie FAYARD, Colette FERRAND, Alban FONTENILLE, François FORCHEZ, Jean-Paul FORESTIER, René FRANÇON, André GACHET, Marie-Thérèse GAGNAIRE, Carine GANDREY, Pierre GARBIL, Olivier GAULIN, Flora GAUTIER, André GAY, Sylvie GENE BRIER, Cindy GIARDINA, Pierre GIRAUD, Nicole GIRODON, Valéry GOUTTEFARDE, Jean Marc GRANGE, Serge GRANJON, Martine GRIVILLERS, Dominique GUILLIN, Valérie HALVICK, Thierry HAREUX, Jean-René JOANDEL, Olivier JOLY, Michelle JOURJON, Eric LARDON, Nathalie LE GALL, Patrick LEDIEU, Alain LIMOUSIN, Gilbert LORENZI, Yves MARTIN, Christelle MASSON, François MATHEVET, Martine MATRAT, Thierry MISSONNIER, Jean-Philippe MONTAGNE, Alexandre PALMIER, Quentin PÂQUET, Marc PELARDY, Hervé PEYRONNET, Nicole PINEY, Christophe POCHON, Ghyslaine POYET, Frédéric PUGNET, Monique REY, Pascal ROCHE, Pierre-Jean ROCHETTE, Patrick ROMESTAING, David SARRY, Frédérique SERET, Christian SOULIER, Denis TAMAIN, Georges THOMAS, Gilles THOMAS, Jean-Paul TISSOT, Bernard TRANCHANT, Pierre VERDIER, Gérard VERNET, Stéphane VILLARD

Absents remplacés : Christian CASSULO par Pierre-François CHAUT, Jean-Claude GARDE par Gérald GONON, Thierry GOUBY par Adeline BOURSIER, Michel ROBIN par Jocelyne BARRIER, Julien RONZIER par Annie DETHY, Yannick TOURAND par Vivien BROUILLAT

Pouvoirs : Christiane BAYET à Olivier GAULIN, Christophe BRETTON à Pierre VERDIER, Pierre CONTRINO à Martine GRIVILLERS, Géraldine DERGELET à Christophe BAZILE, Marie-Thérèse GIRY à Alban FONTENILLE, Alféo GUIOTTO à Vivien BROUILLAT, Michel JASLEIRE à Quentin PÂQUET, Alain LAURENDON à Gilbert LORENZI, Cécile MARRIETTE à Jean-Paul FORESTIER, Rachel MEUNIER-FAVIER à Marc ARCHER, Rambert PALIARD à Quentin

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065886-20210302-20210302_CC_D04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/03/2021



PÂQUET, Pascale PELOUX à Nathalie LE GALL, Marie-Gabrielle PFISTER à Christophe BAZILE, Carole TAVITIAN à François MATHEVET

Absents excusés : Jean-Pierre BRAT, Frédéric MILLET, Mickaël MIOMANDRE, Gérard PEYCELON

Secrétaire de séance : Christophe POCHON

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé :	128
Nombre de membres présents :	110
Nombre de membres suppléés	6
Nombre de pouvoirs :	14
Nombre de membres absents non représentés :	4
Nombre de votants :	124

Vu l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique,

Vu les statuts de Loire Forez agglomération, et notamment sa compétence en matière d'eau potable,

Vu l'accord cadre multi-attributaire conclu pour la réalisation de travaux neufs, d'entretien et de grosses réparations sur le réseau d'eau potable dont Loire Forez agglomération poursuit l'exécution suite au transfert de la compétence eau potable,

Considérant le besoin de conclure un marché subséquent pour la réalisation de travaux d'eau potable sur la commune d'Ecotay-l'Olme,

Dans un souci d'efficience, de gain de temps et pour ne pas surcharger les ordres du jour des conseils communautaires, il est proposé de donner délégation au Président pour signer les marchés subséquents qui pourront être lancés via cet accord cadre.

Parallèlement, les 5 attributaires ont été consultés en vue de la conclusion d'un marché subséquent n°7 portant sur la réalisation de travaux de renouvellement d'une canalisation d'eau potable sur la commune d'Ecotay-l'Olme. Ce marché est alloué en deux lots séparés détaillés ci-après.

Les critères de jugement des offres sont le prix des prestations (70 %) et le délai d'exécution (30 %).

La commission d'appel d'offres s'est réunie pour avis le 23 février 2021 et propose de retenir les entreprises suivantes :

	Entreprise attributaire du marché	Montant du marché subséquent en € HT
Lot 1 : 16 route de Montbrison au Chemin du Pas de la Mule	CHOLTON	239 172 € HT
Lot 2 : Chemin du Pas de la Mule à la route de Bard	SADE CGTH	110 387.50 € HT

Il est proposé au conseil communautaire :

- d'attribuer ces marchés aux entreprises mieux-disantes énoncées ci-dessus ;
- d'autoriser le Président à signer ces marchés subséquents ainsi qu'à signer tout avenant éventuel dans la mesure où il n'impacte pas les montants des marchés subséquents ;
- de donner délégation au Président pour signer les marchés subséquents conclus dans le cadre de l'accord-cadre de travaux neufs, d'entretien et de grosses réparations sur le réseau de distribution d'eau potable.

Après en avoir délibéré par 124 voix pour, le conseil communautaire :

- attribue ces marchés aux entreprises mieux-disantes énoncées ci-dessus ;
- autorise le Président à signer ces marchés subséquents ainsi qu'à signer tout avenant éventuel dans la mesure où il n'impacte pas les montants des marchés subséquents ;
- donne délégation au Président pour signer les marchés subséquents conclus dans le cadre de l'accord-cadre de travaux neufs, d'entretien et de grosses réparations sur le réseau de distribution d'eau potable.

Fait et délibéré, à Montbrison, le 02 mars 2021.

Ont signé, au registre, les membres présents.

Le Président
Christophe BAZILE

Le Président,

*- certifie que le présent acte est exécutoire
en application des dispositions de l'article L2131 du CGCT,
transmis en sous-préfecture*

*- informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès
de pouvoir devant le tribunal administratif de Lyon
via le site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois
à compter de sa réception par le représentant
de l'Etat et de sa publication*

*Pour le Président, par délégation,
Virginie AULAS,
directrice générale des services*